SAINT MARTIN
DE FRANCE
Enseignement Catholique Oratorien

PRESENTATION ET MODALITES D'INSCRIPTION DANS LA SECTION EUROPEENNE DU LYCEE SAINT MARTIN DE France

RECRUTEMENT RENTREE 2024

1) LA SECTION EUROPEENNE

Les objectifs sont doubles : linguistique et culturel :

- Préparer et présenter la mention européenne au baccalauréat
- Perfectionner un niveau d'anglais déjà très satisfaisant tant à l'écrit qu'à l'oral
- Acquérir une meilleure connaissance de l'Union Européenne et développer une approche scientifique de l'anglais en lien avec la Discipline Non Linguistique (DNL)

La capacité de la section est de 30 places maximum avec :

- Une heure hebdomadaire de D.N.L.
- Une heure d'anglais supplémentaire
- Projet de classe : par exemple : la Caroline du Nord (selon l'année) : préparation d'une exposition en lien avec l'échange

La section européenne ne peut pas être arrêtée ou intégrée en cours d'année.

2) CONDITIONS D'ADMISSION :

En classe de Première :

Le maintien en section européenne n'est pas systématique de la Seconde à la Première, ni de la Première à la Terminale : il est discuté lors du conseil de classe et la décision finale est collégiale. Les critères sont :

- **Une moyenne annuelle en anglais : au minimum 14/20**
- **Une moyenne annuelle en DNL : 12/20**
- **Un test écrit le mercredi 22 mai 2024**

3) LA PROCEDURE D'INSCRIPTION :

Afin de procéder à la sélection des candidats, nous avons établi les modalités suivantes :

- **Une lettre de motivation en anglais rédigée par le candidat exprimant la pertinence de suivre la mention européenne et son intégration dans son projet professionnel (POST BAC)**
- **L'étude des bulletins sur 2 trimestres**
- **Un test écrit avec une compréhension écrite et une expression écrite. Il n'y aura pas de préparation en amont. Toute absence entraînera une non prise en compte de la candidature.**
- **Tout document pouvant attester les critères mentionnés plus haut**

*Toutes les pièces devront être déposées au plus tard **le 29 mars 2024 au secrétariat des études (mail ou courrier : secretariatetudes@saintmartindefrance.fr)***

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU POSTERIEUR A LA DATE DU 29 MARS NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.

Les résultats seront communiqués uniquement par mail. Aucune communication ne sera faite par téléphone.